



78, rue Lecourbe – 75015 PARIS

☎ 01 44 38 35 13

📠 01 44 38 35 80

📠 01 44 37 00 44

[syndicat.snu-tef@snu.travail.gouv.fr](mailto:syndicat.snu-tef@snu.travail.gouv.fr)

- **En SOUTIEN AUX FAMILLES des VICTIMES de SAUSSIGNAC**
- **Pour la DEFENSE DU SERVICE PUBLIC de l'INSPECTION DU TRAVAIL**

## **TOUS ENSEMBLE A PERIGUEUX les 5 et 6 Mars 2007 dès l'ouverture du procès en Assises**

Suite au CTPM du 06 février 2007 au cours duquel le SNU avait demandé :

- la fermeture des services le lundi 5 mars 2006 jour de l'ouverture du procès de Claude DU VIAU, meurtrier de nos collègues.
- de donner toute facilité aux agents qui se rendront à Périgueux pour assister au procès
- d'accorder une autorisation exceptionnelle d'absence à tous les agents qui souhaitent être présents à l'ouverture de l'audience
- des autorisations exceptionnelles d'absence pour les militants des OS qui suivront l'ensemble du procès
- enfin une intervention du Ministre auprès du ministre de la Justice afin de s'assurer que la salle supplémentaire soit bien équipée d'un système de retransmission vidéo,

une intersyndicale s'est réunie le 7 février, à l'initiative du SNU TEF, pour préparer une mobilisation large à l'occasion du procès du double meurtre de Saussignac.

Cette intersyndicale s'est accordée sur une démarche écrite commune aux 3 ministères concernés pour demander que toute facilité soit donnée aux agents qui se rendront à Périgueux pour assister au procès et, par ailleurs, en lien avec les UD de Dordogne, sur un rassemblement unitaire marquant le soutien aux familles des victimes et au service public de l'inspection du travail.

Ce rassemblement aura lieu le Mardi 6 mars à 14h00 à Périgueux comme le tract intersyndical d'appel diffusé dans les services le précise.

Nous sommes tous d'accord pour y bannir badges et banderoles, afin de marquer notre volonté qu'il se déroule dans le calme et la dignité, hors de toute intention de pression sur le jury.

Mais le SNU et la FSU estiment que c'est dès l'ouverture du procès qu'il faut marquer notre solidarité avec les familles de nos collègues assassinés et l'importance de ce procès pour la défense de l'inspection du travail.

La présence massive des médias ce jour là (et, pour les médias nationaux, pas forcément ensuite) impose une présence sur place d'un maximum de collègues dès la première journée du procès, d'autant que nous savons que Gilles TREMOUILLE, avec qui nous maintenons un contact permanent, compte sur nous.

Pourtant ce point de vue n'a pas été accepté par l'intersyndicale qui a privilégié le 6 mars pour divers motifs.

Toutefois nous avons indiqué à l'intersyndicale que nous participerions à toutes initiatives unitaires mais que nous nous mobilisons dès le 5 mars au matin à Périgueux.

- **Nous pensons qu'il est important de rassembler un maximum de collègues dès le Lundi 5 mars à Périgueux, et cela quelque soit la réponse écrite du ministère, favorable ou pas, à notre demande d'autorisation exceptionnelle qui lui a été formulée.**

Nous estimons par contre qu'un appel à la grève serait malvenu, car pour quelle raison faire grève en cette circonstance ?

- Pour obtenir une condamnation plus sévère ? Cette forme de pression sur le jury n'est pas souhaitable et peut se révéler contre-productive.
- Pour exiger un soutien des ministres ? Cela permettrait aux Ministres LARCHER, BUSSEREAU et PERBEN de se dédouaner à bon compte de leur inaction depuis 2004. En effet rappeler fermement aux organisations patronales la nécessité des contrôles de l'inspection du travail aurait été un minimum.
- Pour soutenir les familles des collègues ? **Il n'y a aucune raison que nous donnions une journée de salaire à l'Etat pour apporter notre soutien aux familles de Sylvie et Daniel.** Nous devons imposer à nos ministres, à travers une autorisation d'absence exceptionnelle (ou toute autre formule correspondant au caractère exceptionnel de l'évènement) la légitimité de notre présence sur place en témoignage de solidarité aux familles des victimes et à la défense de l'inspection du travail.

. Par contre la solidarité des collègues qui ne pourront se déplacer à Périgueux pourrait plus efficacement prendre la forme de collectes pour financer les frais de déplacement de ceux qui iront..

➤ **Nous invitons les personnels à se réunir en AG**, en heure d'information syndicale, pour décider localement des meilleures formes d'expression du soutien, de la mobilisation à engager les 5 et 6 mars 2007 : fermeture au public des services le 5 mars, collectes financières de soutien, réunions communes des collègues des trois inspections du travail avec les Unions Départementales de salariés, conférences de presse locales, délégations aux DD, DR,...

Par ailleurs nous mettons en place un site Internet qui sera mis à jour quotidiennement par notre équipe militante pendant le procès pour donner des informations actualisées et accessibles de l'extérieur du ministère, notamment aux collègues ITT et ITEPSA qui n'ont pas accès à l'intranet Travail. Vous pourrez y lire la revue de presse des articles consacrés au procès, les comptes-rendus de ce qui se passera à Périgueux, ... Pour cela cliquez sur <http://www.snutefi-fsu.org> et mettez ce site dans vos "favoris" pour le retrouver facilement.

Au delà de la nécessaire solidarité avec les familles des victimes, nos collègues, il faut placer cette affaire dans son contexte, ce que n'avait pas fait la presse initialement.

Le contexte de dérégulation libérale et de remise en cause permanente du droit du travail encourage certains employeurs à refuser le principe même d'un contrôle des normes du travail par une instance indépendante étatique, d'où la montée des « incidents » de contrôle qui ont culminé avec le double meurtre de Saussignac et qui progressent depuis (100 incidents en 2005 au ministère du travail, soit 3 fois plus qu'avant, 65 à l'itepsa de 2005 à mi-2006). La question du droit du travail et du service de contrôle chargé de son effectivité nous concerne au premier chef mais concerne aussi tous les citoyens car lorsque l'Etat n'assure plus ni la protection de ses agents, ni le respect de la norme minimale au travail, il n'y a plus d'ordre public social, il n'y a tout simplement plus de société.

**Les agents de contrôle de l'inspection du travail ont le droit d'effectuer leurs contrôles protecteurs des salariés en toute sécurité et sérénité.**

**Affirmons-le publiquement en venant nombreux à Périgueux dès le 5 mars.**

**En mémoire de Sylvie et Daniel affirmons:**

**SAUSSIGNAC, PLUS JAMAIS ÇA !**

Paris, le 21 février 2007.